



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 février 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 27 février 2012

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

Délibération n° D20110663

PLACE DE LA BRECHE - POLE D'ÉCHANGES ET OUVRAGES
SECONDAIRES (DCE 4) - SIGNATURE DES MARCHES

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
01 mars 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - M. Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

- Mme Elsie COLAS

PATRIMOINE ET MOYENS

**PLACE DE LA BRECHE - POLE D'ÉCHANGES ET OUVRAGES
SECONDAIRES (DCE 4) - SIGNATURE DES MARCHES**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération du 25 février 2005, le contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la place de la Brèche a été signé avec le groupement mandaté par Studio Milou Architecture.

Pour le suivi de l'opération, le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage a été confié à Deux-Sèvres Aménagement par délibération du 6 juillet 2009.

Les travaux des DCE 1 « aménagement de l'avenue des Martyrs de la Résistance » et DCE 2 « réalisation du parking et ouvrages enterrés » respectivement validés par les délibérations du Conseil municipal des 18 décembre 2009 et 8 mars 2010 ont été achevés.

Le parking a ainsi été ouvert au public en novembre 2011.

Les travaux des douze lots du DCE 3 « travaux de surface et lots secondaires » validés par le Conseil municipal du 5 juillet 2010, sont en cours.

Par ailleurs, la municipalité a souhaité intégrer dans l'opération d'aménagement de la place de la Brèche, plusieurs évolutions :

- la réalisation du « pôle d'échanges » ;
- la création d'un local pour les agents d'entretien et d'un local de stockage associé ;
- un sanitaire automatique.

Par délibération du 20 septembre 2010, la convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération de Niort pour l'aménagement du « pôle d'échanges », avenue Jacques Bujault, a été validée.

Par délibérations des 17 décembre 2010 et 19 septembre 2011, les avenants n°6 et n°7 du contrat de maîtrise d'œuvre ont intégrés ces modifications de programme.

Aussi, une consultation pour le DCE 4 a été lancée afin de retenir les entreprises qui réaliseront les travaux du « pôle d'échanges » et des ouvrages secondaires.

Dans le cadre de cette consultation, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 février 2012 pour émettre un avis sur les attributaires.

Les lots 5 « Electricité courants forts - Courants faibles » et 6 « Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire » (absence d'offre) ainsi que les lots 8 « Plâtrerie - Doublages - Faux plafonds » et 9 « Peinture - Carrelage » sont classés sans suite. L'aménagement, initialement prévu, d'un vestiaire pour les agents de la Direction des espaces publics dans le haut de la Brèche étant abandonné, les travaux de ces quatre lots ne sont par conséquent plus nécessaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés pour chaque lot précisé dans les tableaux ci-après :

Pour les lots en Bordereaux de Prix Unitaires (BPU) :

| Lots | Désignation | Attributaire | Montant estimé en € HT | Montant estimé en € TTC |
|-------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| 1 | Terrassements -VRD - Assainissement | EUROVIA | 153 581,85 | 183 683,89 |
| 2 | Béton - Pavage - Pierre | EUROVIA | 387 165,00 | 463 049,34 |
| 3 | Eclairage public | ETDE | 19 681,00 | 23 538,48 |

Pour les autres lots en Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) :

| Lots | Désignation | Attributaire | Montant en € HT | Montant en € TTC |
|-------------|--|------------------------|------------------------|-------------------------|
| 4 | Charpente métallique - Serrurerie | MARCHET | 43 472,90 | 51 993,59 |
| 7 | Ouvrages bois et menuiserie intérieure | MORILLON | 12 691,02 | 15 178,46 |
| 10 | Sanitaire automatique | MICHEL PLANTE SYSTEMES | 65 784,00 | 78 677,66 |

- autoriser Monsieur le Président de Deux-Sèvres Aménagement, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort, à signer les marchés.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 5
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE